

# J'ai le droit de décider

Fiançailles, mariage, divorce



#### Que sont les situations de contrainte?

La contrainte peut se présenter dans différentes situations d'une relation: chez les jeunes filles et jeunes hommes préalablement au mariage imposé par la famille et lors de celui-ci. Les jeunes sont alors obligés de conclure un mariage qu'ils ne souhaitent pas ou de renoncer à un partenaire qu'ils aiment.

## Qu'est-ce que contracter un mariage forcé?

Un mariage forcé est un mariage imposé à l'un des partenaires ou aux deux contre leur propre volonté. En général, les mariages forcés sont liés à de la violence psychique, parfois également physique, et représentent donc une forme de violence domestique. Les mariages forcés violent les droits de l'homme et, en Suisse, peuvent faire l'objet de poursuites civiles et pénales.

#### Qu'est-ce que vivre un mariage forcé?

Des personnes vivent un mariage forcé quand elles se voient contraintes, en raison de sanctions ou de pression venant de leur entourage, en particulier de la famille, de ne pas dissoudre contre leur propre volonté un mariage déjà contracté. Les personnes ne pouvant se séparer vivent un mariage forcé, même si le mariage a été contracté volontairement au départ. Le mariage n'est pas possible en Suisse quand l'un des deux conjoints ou les deux sont encore mineurs. Les mariages de mineurs contractés à l'étranger ne sont pas reconnus en Suisse.

Les situations de contrainte concernent les femmes et les hommes

# Où les personnes concernées peuvent-elles recevoir de l'aide?

### Services de conseil et de coordination régionaux

- Aide aux victimes SG-AR-AI | 071 227 11 00 | info@ohsg.ch | www.ohsg.ch
- Service de conseil pour familles | 071 228 09 80 info@familienberatung-sg.ch | www.familienberatung-sg.ch
- Centre de protection de l'enfance, service de conseil "In Via" | 071 243 78 02 | invia@kszsg.ch | www.kszsg.ch
- Foyer pour femmes | 071 250 03 45 | info@frauenhaus-stgallen.ch www.frauenhaus-stgallen.ch | 24 h
- Police cantonale | 071 343 66 66 | Info.KAPO@ar.ch | 24 h



# Services spécialisés et plateformes d'information

- Plateforme et conseil spécialisés | www.zwangsheirat.ch
- Centre de compétences conflits interculturels | www.tikk.ch



#### Réseau et coordination

Le réseau contre le mariage forcé du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures ZARtwerk est un projet réalisé dans le cadre du programme fédéral de lutte contre les mariages forcés du Secrétariat d'Etat aux migrations SEM en collaboration avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG.

- Réseau contre le mariage forcé d'Appenzell Rhodes-Extérieures ZARtwerk. Vous trouverez des informations sur le site: www.ar.ch/zartwerk
- Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés
  Vous trouverez des informations en différentes langues sur le site:
  www.gegen-zwangsheirat.ch

#### Mariage forcé en prévision ou vie au sein d'un mariage forcé?

Pensez-vous ou savez-vous qu'une personne de votre entourage est soumise à une pression pour se marier avec quelqu'un qu'elle ne souhaite pas épouser? Vous demandez-vous ce que vous pouvez faire quand quelqu'un vous raconte que sa vie de couple est conflictuelle, voire violente, et que cette personne n'est pas autorisée à se séparer?

#### Voici la meilleure manière d'aider la personne sous contrainte:

- Ne pas agir de manière précipitée. Faites-vous tout d'abord conseiller par un service spécialisé. Celui-ci est soumis à l'obligation de garder le secret et conseille aussi les personnes concernées anonymement.
  - N'agissez qu'en accord avec la personne concernée et assurez-lui que vous agirez discrètement.
  - En cas de risque imminent, un hébergement dans une maison d'accueil pour femmes («Frauenhaus») est indiqué ou, s'il s'agit de jeunes, dans la maison de refuge «Schlupfhuus». La police peut vous aider également.
  - Prenez au sérieux les éventuelles situations à risque avant les vacances.
  - Au lieu de travail ou à l'école: permettez à la personne concernée de téléphoner à partir de l'entreprise ou de l'école. Donnez-lui le temps dont elle a besoin pour se faire conseiller dans un service spécialisé.
    - Et, très important: ne vous adressez qu'à des services spécialisés, en aucun cas à des personnes de la famille ou de l'entourage de la personne concernée.



